

Message du chef de la Défense

Le gouvernement a pris le week-end dernier une série de mesures dans le cadre des discussions budgétaires. J'étais à l'étranger au moment de la déclaration de politique générale. Depuis mon retour mercredi matin, j'ai pu m'entretenir à ce sujet avec notre ministre mais également avec les syndicats.

Comme vous le savez, les premières démarches visant à l'adaptation de la pension des militaires ont été entreprises. En tant que Chef de la Défense, j'ai deux préoccupations à ce sujet. Tout d'abord une inquiétude quant à l'impact sur les militaires, en raison du caractère typique de leurs fonctions. Ensuite, une préoccupation quant aux conséquences pour l'organisation.

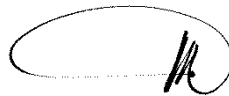
Nos militaires méritent le respect. Le rehaussement de l'âge de la pension est un élément du débat sociétal visant à maintenir le système des pensions durable. Les militaires devront aussi y contribuer de manière raisonnable. Nous devons nous aussi travailler plus longtemps à l'avenir. Différentes pistes seront étudiées pour garantir un travail adapté réalisable jusqu'à l'âge de la pension. Une carrière complète au sein de la Défense fera office d'exception à l'avenir. Le statut à durée limitée (BDL) rencontre déjà cette tendance. Les mesures annoncées touchent donc principalement les militaires actifs depuis un certain temps au sein de la Défense. Je comprends totalement l'anxiété de certains militaires. Une introduction raisonnable de ces nouvelles mesures doit être une reconnaissance pour les prestations rendues.

Notre pays mérite une Défense opérationnelle. La finalité de la Défense est en effet l'engagement opérationnel afin de défendre nos valeurs démocratiques. Les décisions prises au cours du débat relatif à la pension ne peuvent pas mettre à mal l'opérationnalité. L'orientation choisie en matière d'investissements et de recrutements est absolument essentielle pour garantir cette opérationnalité.

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible.

Vous méritez d'être correctement informés. Beaucoup d'informations circulent via les médias (sociaux). Cependant, toutes les décisions n'en sont pas encore à un stade final et certaines conclusions sont encore prématurées. Les orientations prises doivent à présent être traduites dans des mesures concrètes. Cela ne peut être dissocié des débats en cours au sein de la Commission Nationale des Pensions.

En tant que Chef de la Défense, je m'engage à défendre au maximum les intérêts du personnel et l'opérationnalité de la Défense auprès des autorités politiques.



*Marc Compernot
Général
Aide de camp du Roi
Chef de la Défense*

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible.